

LA PAROLE À ...

PLAPPEVILLE ENSEMBLE, groupe majoritaire

Bien que la Loi n'impose pas l'établissement d'un règlement intérieur du conseil municipal, nous avons souhaité en établir un qui offre, dans la revue, un espace d'expression équivalent pour chacun des groupes du conseil municipal.

Ce règlement a été adopté en conseil municipal sans l'approbation des élus de l'opposition.

La pandémie et le confinement ne nous ont pas permis de démarrer nos projets aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Toutefois, les 8 commissions comprenant chacune un membre de l'opposition, ont continué à travailler.

Nos choix budgétaires correspondent au strict besoin d'investissement pour mener à bien les projets pour lesquels vous nous avez accordé votre confiance.

La vie associative, culturelle, sociale et sportive de même que le développement scolaire et périscolaire, font partie de nos priorités. C'est pourquoi après 40 ans d'utilisation, il était nécessaire de requalifier la salle polyvalente pour lui permettre d'offrir de nouvelles possibilités de fonctionnement et d'animations.

D'autres travaux de restauration du patrimoine, de protection de l'environnement, d'entretien des bâtiments municipaux ou de signalisations routières sont d'ores et déjà actés ou en cours de réalisation.

Vous pouvez compter sur nous pour agir dans l'intérêt du village.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes vacances.

PLAPPEVILLE AUTREMENT

C'est le n°101 de votre revue municipale mais le n°1 pour l'opposition ! Afin d'exprimer nos propositions et nos désaccords, nous avons demandé, dès le début de notre mandat, de disposer d'un espace d'expression, ce qui nous fut immédiatement refusé, nous conduisant à vous informer par tracts.

À présent, le règlement intérieur nous octroie 1350 caractères, sans photo, dans le « Vivre à Plappeville » mais est-ce suffisant pour faire entendre 31% des votes exprimés pour une autre gestion de la commune, davantage tournée vers la préservation de notre environnement et la sauvegarde de notre patrimoine bâti ?

Et avec 3 élus sur 19, autant dire que l'opposition n'a pas beaucoup de moyens pour infléchir les propositions faites par la majorité.

La réhabilitation de la salle polyvalente, a été décidée et votée par l'équipe précédente, juste avant les élections. Pour financer ce projet, compte tenu des modifications et des imprévus, un emprunt de 800 K€ sur une durée de 20 ans a été proposé. Nous nous y sommes opposés, sans suite, car il aurait pu être réduit si un projet cohérent avait été établi dès le début. Concernant l'aménagement du parc du Breuil, dévolu à la nouvelle équipe, nous demandons qu'une concertation citoyenne soit mise en place afin de prendre en considération les aspirations et attentes de chacun. Progressons Autrement
